

Les notes bibliques du pèlerin

La Parole de Dieu
expliquée et appliquée avec simplicité



Octobre Cinquième année

Lectures bibliques à partir de
Lévitique Ch.7 v.1 à Ch.23 v.44

Quelque chose d'impur

Nous trouvons, dans ce chapitre, des lois concernant les sacrifices de culpabilité et les sacrifices de communion. Le sacrificateur gardait tout l'animal offert en sacrifice de culpabilité à l'exception des parties qui étaient brûlées devant l'Éternel (1-7). On offrait aussi des céréales avec les sacrifices d'animaux (9-10). Le sacrifice de communion était le seul sacrifice dont le fidèle pouvait garder une part pour lui-même. Lorsqu'il était offert en signe de reconnaissance, il était accompagné de gâteaux sans levain et de pain levé ; la viande de l'animal devait être consommée le jour même (12-15). S'il s'agissait d'une offrande volontaire ou d'un vœu, tout ce qui n'était pas consommé pouvait être gardé pour le jour suivant (16).

Les Juifs devaient éviter toute impureté rituelle : *Et celui qui touchera quelque chose d'impur ... sera retranché de son peuple* (21). Matthew Henry donne ce commentaire : « Lorsqu'une personne se trouvait, d'une façon ou d'une autre, rituellement impure, c'est à ses risques et périls qu'elle décidait de manger une viande offerte en sacrifice de communion. Les choses saintes sont pour ceux qui sont saints ».

Nous n'avons plus à observer les sacrifices rituels juifs car Christ a été sacrifié pour nous (Hébreux 7:27). Cependant, le péché opère une brèche qui nous empêche de jouir de la communion avec Dieu et avec son peuple. Notre corps est le temple du Dieu vivant mais il peut être sali par des choses impures. De nombreux chrétiens, hommes ou femmes se laissent polluer par la pornographie sur internet. Veillons à repousser les journaux, magazines ou livres licencieux, et ne nous laissons pas salir par les tendances du monde (cf. 2 Corinthiens 6:14-18; 2 Pierre 2:10 ; Psaume 1:1). Le croyant ne peut pas participer à la sainte cène en prenant le pain et le vin s'il cultive le péché dans sa vie (1 Corinthiens 11:27-30). **Nous devons aspirer à être saints ! Si cela n'est pas le cas, nous pouvons douter de notre salut (Ephésiens 1:4; Hébreux 12:14; 1 Pierre 1:14-16).**

*Les notes du 1^{er} octobre se trouvent avec le mois de septembre de la
Cinquième année*

Il apportera de ses propres mains en sacrifice consumé par le feu ...

Nous avons déjà vu que la graisse des animaux offerts en sacrifice était brûlée devant l'Éternel et qu'on faisait l'aspersion du sang sur l'autel (1-4; cf. 3:3-17). Il était formellement interdit de manger les parties de l'animal destinées à être consommées devant l'Éternel. Le sang était sacré ; il représentait la vie de l'animal livré en expiation pour le péché de celui qui apportait le sacrifice. La graisse des animaux qui ne pouvaient pas être offerts en sacrifice parce qu'ils étaient impurs ne devait pas être consommée, mais on la réservait à d'autres usages (22-27; cf. 17:10-12). La cuisse droite et la poitrine d'un animal sacrifié étaient respectivement prélevées et dédiées ; elles constituaient la portion du sacrifice réservée au sacrificateur (31-35).

Selon l'ordre du Seigneur, le fidèle devait apporter l'offrande *de ses propres mains en sacrifice consumé par le feu devant l'Éternel* (28-30). Selon Matthew Henry, il démontrait ainsi qu'il « l'apportait à Dieu avec joie ». Au cours de la lecture de ces premiers chapitres du Lévitique, nous avons passé en revue les différents sacrifices exigés du peuple juif sous l'ancienne alliance. Ces sacrifices répétés rappelaient constamment aux hommes que le péché nous sépare de Dieu et qu'il n'y a pas de pardon à bon marché. Nous pouvons être reconnaissants de ce que le sacrifice parfait de notre Sauveur ait mis fin à ce rituel astreignant. Son sacrifice suffit pour le salut des pécheurs (cf. Hébreux 10:1-4, 10). Si vous êtes chrétiens, réjouissez-vous de ce que vous avez été rachetés *par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache* (1 Pierre 1:18-19).

En tant que pécheurs, nous nous approchons de Dieu par Christ, les mains vides et en implorant sa miséricorde. C'est ce que dit le cantique : « Seigneur, je n'apporte rien, ta croix seule est mon soutien ». Le Seigneur attend que nous lui apportions notre reconnaissance, notre adoration, notre service et notre argent (Romains 12:1; 2 Corinthiens 9:6-7). **C'est ce que nous négligeons bien souvent.**

Il ... l'oignit, afin de le consacrer

Moïse consacra Aaron et ses fils en vue du sacerdoce selon les instructions que l'Éternel lui avait données (voir Exode chapitres 28 et 29). Tout au long de ce chapitre, on observe la remarque suivante : *comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse* ou une expression semblable (4-5, 9, 13, 17, 21, 29, 35-36). Tout le peuple fut témoin de cette consécration car *la communauté se rassembla à l'entrée de la tente de la rencontre* (4).

Pour commencer, Moïse lava Aaron et ses fils avec de l'eau (6). Les sacrificateurs s'approchaient de l'Éternel en faveur du peuple et devaient être purifiés par l'eau (cf. Hébreux 10:22). Les croyants sont des sacrificateurs pour Dieu par le Christ et cette purification rituelle annonce la purification des péchés par le sang du Seigneur Jésus (1 Corinthiens 6:11; Tite 3:5; 1 Jean 1:7; Apocalypse 1:5-6).

Aaron fut ensuite revêtu des vêtements du souverain sacrificateur et ses fils des vêtements des sacrificateurs (7-9, 13). Ces *vêtements sacrés* devaient *marquer son rang et sa dignité* (Exode 28:2). Chaque croyant est *revêtu des vêtements du salut et couvert du manteau de la justice* (Esaïe 61:10; Apocalypse 7:14). Est-ce que vous vivez dans la sainteté de telle sorte qu'on puisse voir que vous portez ces beaux vêtements ?

Après avoir oint le tabernacle et ses ustensiles, Moïse se tourna vers Aaron et *l'oignit, afin de le consacrer* (12). Ce geste symbolise l'onction du Saint-Esprit qui exerce un ministère vital dans le croyant (Romains 8:12-17; 1 Jean 2:27). **Si nous désirons servir Dieu, nous avons besoin du pardon et de la purification des péchés accordés par le sang de Christ. Nous avons aussi besoin de l'onction du Saint-Esprit (cf. Actes 1:8).** Vous ne connaîtrez pas cette onction si vous attristez le Saint-Esprit par un comportement pécheur (Ephésiens 4:28-31).

Il prit de son sang et en mit sur le lobe de l'oreille droite d'Aaron

Lors de la consécration d'Aaron et de ses fils, on offrit un sacrifice d'expiation (14-17), un holocauste (18-21) et un sacrifice d'investiture (22-32). Le sacrifice d'investiture ressemblait au sacrifice de communion en ce que les personnes en faveur desquelles il était offert pouvaient en manger la viande (31). Il y avait une différence en ce que la portion réservée aux sacrificateurs était ici réservée à Moïse (29). Dans tous les cas, Aaron et ses fils devaient poser leurs mains sur la tête de l'animal du sacrifice en signe d'identification avec lui.

Le sacrifice d'expiation était destiné à faire l'expiation des péchés pour Aaron et ses fils. Matthew Henry écrit : « Les pasteurs qui sont censés annoncer la rémission des péchés à d'autres, devraient avant tout s'assurer que leurs propres péchés sont pardonnés. Ceux à qui est confié le ministère de la réconciliation doivent d'abord être eux-mêmes réconciliés avec Dieu ; ceci afin d'amener les pécheurs au salut. »

La cérémonie d'investiture dura sept jours pendant lesquels Aaron et ses fils demeurèrent à l'entrée du tabernacle. Moïse offrit chaque jour les sacrifices (33-34). Après avoir tué le bélier d'investiture, Moïse *prit de son sang et en mit sur le lobe de l'oreille droite d'Aaron, sur le pouce de sa main droite et sur le pouce de son pied droit* (22-24). **Les sacrificateurs devaient prêter l'oreille à la voix de Dieu, le servir de leurs mains et marcher dans ses voies.** Les pouces et les orteils étaient un symbole de la force d'un homme ; celui qui les perdait devenait faible et inapte à servir comme soldat (Juges 1:6). Les consacrer à Dieu signifiait lui consacrer toute sa force.

Prends ma vie, elle doit être

A toi seul, ô divin maître,

Que sur le flot de mes jours,

Ton regard brille toujours

R. Saillens

La gloire de l'Éternel apparut à tout le peuple

Après la consécration d'Aaron et de ses fils, Moïse les appela à commencer leur ministère (1). Il ordonna à Aaron d'offrir des sacrifices pour le péché et des holocaustes pour l'expiation de ses fautes et de celles du peuple. Des sacrifices de communion et des offrandes de céréales furent aussi apportés au Seigneur. La communauté se rassembla près du tabernacle et Moïse rappela à Aaron et à ses fils que c'était l'Éternel qui leur avait donné le sacerdoce. Il promit : *La gloire de l'Éternel va vous apparaître* (2-6). John Currid donne ce commentaire : « La nuée glorieuse, la gloire de la Shekinah, allait descendre sur le tabernacle. La manifestation de la présence de Dieu allait être révélée au moment où le système sacrificiel d'Israël était institué. Son apparition est la confirmation de ce qui est accompli » (*Commentary on Leviticus*).

Lorsqu'on eut achevé les sacrifices, Aaron pénétra dans le tabernacle avec Moïse. *Lorsqu'ils en sortirent, ils bénirent le peuple. Et la gloire de l'Éternel apparut à tout le peuple. Un feu sortit de devant l'Éternel, et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses* (23). Le peuple poussa des cris de joie lorsqu'il vit que Dieu accomplissait sa promesse (24; cf. Psaume 5:11; Psaume 132:9, 16). Ce cri joyeux n'était en aucun cas irrespectueux. Les gens étaient en même temps remplis de crainte et ils tombèrent face contre terre. Ils avaient vu la preuve évidente que Dieu tenait ses promesses. Matthew Henry remarque que : « Nous ne devons pas nous attendre à de telles apparitions. En tant que chrétiens, nous marchons plus par la foi, et moins par la vue, que ce peuple. Mais nous avons l'assurance que Dieu se tient près de tous ceux qui s'approchent de lui ».

Nous ne devons pas rechercher des manifestations visibles, par exemple un feu, dans nos assemblées ; mais nous devrions prier afin que nous jouissions de la sainte présence de Dieu lorsque nous nous réunissons pour l'adorer et pour écouter sa parole. **Le culte devrait être une occasion de joie accompagnée d'un saint respect devant le Seigneur.**

Un feu étranger

L'incident rapporté dans ces versets suivit immédiatement l'apparition de *la gloire du Seigneur ... à tout le peuple* (Moïse trouve les restes du bouc offert pour le péché après la mort de Nadab et Abihou : 16; cf. 9:3, 23). Un événement si solennel aurait dû produire une certaine réserve chez ces hommes, mais ils prirent l'initiative de brûler de l'encens et d'apporter *devant l'Eternel du feu étranger, ce qui était en contradiction avec l'ordre de Dieu* (1; cf. Exode 30:9). Un prêtre avait le droit de brûler de l'encens (cf. Luc 1:9), mais ils avaient agi avec présomption, en ajoutant aux rituels de ce jour ce que l'Eternel n'avait pas commandé.

Lorsque Dieu avait envoyé le feu pour consumer l'holocauste, c'était un signe de sa grâce, mais il envoyait maintenant le feu en signe de colère, pour frapper les deux frères coupables (2; cf. 9:24). Aaron et les deux fils qui lui restaient ne furent pas autorisés à quitter le tabernacle pour porter le deuil sur Nadab et Abihou (4-7). Lorsque Moïse rappela à son frère que les sacrificateurs, qui s'approchaient de l'Eternel comme représentants du peuple, devaient être saints, Aaron garda le silence (3).

Quelle leçon pouvons-nous tirer de cet incident solennel ? Dieu est toujours le même et nous devons chercher à le glorifier dans le culte, d'une manière droite et sainte. Nadab et Abihou pensaient peut-être plaire à Dieu par leur offrande, ils étaient certainement sincères, mais cela ne constitue pas une excuse pour leur faute. Nous ne pouvons pas introduire des nouveautés, des divertissements, des éléments inconvenants ou des méthodes mondaines dans le culte. Tout ceci est comparable au feu étranger ! *C'est pourquoi, puisque nous recevons un royaume inébranlable, ayons de la reconnaissance, en rendant à Dieu un culte qui lui soit agréable, avec piété et avec crainte. Car notre Dieu est aussi un feu dévorant* (Hébreux 12:28-29).

Afin que vous puissiez distinguer ce qui est saint de ce qui est profane

L'Eternel s'adressa ensuite directement à Aaron pour interdire aux sacrificateurs de prendre du vin ou toute autre boisson alcoolisée avant d'entrer dans le tabernacle (8-9; cf. Ezéchiel 44:21). Tout excès de boisson pouvait altérer leur discernement ; ils seraient enclins à prendre à la légère les lois relatives aux sacrifices et ils ne seraient pas capables d'enseigner au peuple les commandements donnés à Moïse par le Seigneur (10). Le Nouveau Testament donne aussi des avertissements aux responsables de l'église afin qu'ils ne soient pas adonnés au vin (1 Timothée 3:3, 8).

Le Seigneur rappela à Aaron les responsabilités des sacrificateurs :

- *Que vous puissiez distinguer ce qui est saint de ce qui est profane* (10; cf. Ezéchiel 44:23). Le mot *saint* désigne ce qui est mis à part et distinct ; ce qui est *profane*, c'est ce qui est commun, ordinaire. Le sacrificateur devait protéger le tabernacle de toute impureté.
- *Et enseigner aux Israélites toutes les prescriptions que l'Eternel leur a données par l'intermédiaire de Moïse* (11). Nous en avons un exemple lorsque Josaphat envoya des sacrificateurs et des Lévites dans les villes de Juda afin d'enseigner au peuple la parole de Dieu (2 Chroniques 17:7-9; cf. Néhémie 8:7-8). **Un enseignement solide de la Bible est primordial pour la santé de l'église. Le fait de ne pas connaître la parole de Dieu conduit à la confusion spirituelle.**

Moïse répéta à Aaron et aux deux fils qui lui restaient, quelles portions des sacrifices ils devaient manger. Il s'irrita lorsqu'il découvrit qu'ils n'avaient pas mangé leur part du bélier offert en sacrifice pour le péché. Ce geste était important parce qu'il symbolisait le fait de porter la culpabilité de la communauté, *afin de faire pour elle l'expiation devant l'Eternel* (13-18; cf. 9:3). Aaron, bouleversé par la mort de Nadab et d'Abihou, répondit que, suite à cette tragédie, Dieu n'aurait pas accepté qu'il mange sa part du sacrifice de culpabilité. Ce n'était pas, de sa part, un péché volontaire ni une négligence et Moïse accepta cette explication (19-20).

Parmi tous les animaux ... voici ceux dont vous mangerez

Les chapitres 11 à 15 contiennent les lois relatives à la pureté, l'impureté et la purification. Dans le chapitre 11 se trouvent les lois concernant les animaux purs et impurs (1-23, 41-43), ainsi que les lois concernant l'impureté contractée par le contact avec des animaux morts (24-40).

Les animaux étaient déjà classés comme purs ou impurs avant le déluge (Genèse 7:2). Les Israélites avaient le droit de manger les animaux *purs* mais il leur était interdit de consommer les animaux *impurs*. Quatre catégories sont présentées :

- Les animaux terrestres (4-8). L'Eternel ordonna à Moïse et Aaron d'instruire les Israélites : *voici ceux dont vous mangerez ... (2-3)*. Dans le cas des animaux à quatre pattes, seuls ceux qui avaient le sabot fendu et qui rumaient étaient *purs*. Parmi les animaux *purs*, on peut citer le bétail, les moutons, les chèvres.
- Les animaux aquatiques (9-12). Il était interdit de manger des anguilles, des crustacés ou des crabes. Seuls les poissons qui possédaient des nageoires et des écailles étaient *purs*.
- Les oiseaux (13-19). La liste des oiseaux *impurs* incluait les oiseaux de proie. La liste des oiseaux *purs* n'est pas donnée, mais elle comprenait les colombes, les pigeons et les cailles.
- Les insectes (20-23). Tous les insectes étaient *impurs* à l'exception des sauterelles et criquets.

Pourquoi Dieu donna-t-il ces lois ? La plupart des animaux impurs étaient contaminés, impropres à la consommation dans un climat chaud. Matthew Henry souligne aussi que : « Dieu voulait enseigner à son peuple à se distinguer des autres peuples, non seulement dans leur religion, mais aussi dans la vie quotidienne ». **Nous ne sommes plus soumis à ces lois mais nous devons être attentifs à ce que nous consommons. Nous devons prendre soin de notre corps qui est le temple du Saint-Esprit (1 Corinthiens 6:19). Soyons reconnaissants envers notre Dieu qui nous donne tant de bonne nourriture.**

Vous serez saints, car je suis saint

Ce passage traite du problème de l'impureté rituelle contractée par le contact avec la carcasse d'un animal (24-40). Nous trouvons encore quelques lois sur la nourriture (41-43) ; il s'agit de l'interdiction de manger des animaux sans pattes ou avec de nombreuses pattes (par exemple les serpents ou les mille-pattes).

Dieu dit au peuple : *Car je suis l'Eternel, votre Dieu ; vous vous sanctifierez et vous serez saints, car je suis saint* (44). Il est souverain (*l'Eternel, votre Dieu*) et nous lui devons obéissance. Il est saint et nous devons aussi être saints (cette exigence de sainteté se trouve répétée dans le Lévitique ; ex. 19:2; 20:7-8, 26; 21:6-8, 15, 23, etc). Dieu avait été miséricordieux et bon pour les Israélites, il les avait délivrés de l'esclavage en Egypte afin qu'ils soient un peuple saint, un peuple distinct des autres nations. Ils étaient mis à part pour Dieu et cela devait se voir (45). Il avait déversé sa grâce sur eux et il était raisonnable qu'il exige d'eux la sainteté.

Le Seigneur nous a délivrés de nos péchés et il nous a bénis abondamment. Si nous l'aimons, nous lui obéirons avec joie (Jean 14:15). Il désire que nous soyons différents des non croyants. Veillons sur nos pensées et notre comportement afin de ne pas nous laisser influencer par un monde sans Dieu (Romains 12:1-2). Il nous a choisis en Christ avant la fondation du monde, *pour que nous soyons saints et sans défaut devant lui* (Ephésiens 1:4). Il nous a appelés à être saints dans notre conduite ; le verset 43 est cité en 1 Pierre 1:15-16). La sainteté que Dieu demande est une source de joie dans la vie du croyant. **Si nous n'aspérons pas à la sainteté, nous devrions nous demander si nous sommes réellement sauvés ou si notre amour pour Dieu s'est refroidi (Hébreux 12:14).**

Doux agneau sans tache qui mourut pour moi,

Ton amour m'arrache au monde, à sa loi.

Son néant sonore ne me tente plus

C'est toi que j'adore, toi seul, ô Jésus.

R. Saillens

Elle sera impure

Dieu dit à Moïse que lorsqu'une femme donnerait naissance à un enfant mâle, elle serait *impure pendant sept jours*. De ce fait, l'enfant était aussi impur, et la circoncision avait lieu le huitième jour (1-3). Suivaient trente-trois jours de purification pendant lesquels elle n'avait pas le droit d'entrer dans le sanctuaire ni de toucher aux choses consacrées (ex. de participer aux sacrifices de communion). Si elle donnait naissance à une fille, les deux périodes de temps étaient doublées (4-5).

Lorsque sa purification était accomplie, la femme devait apporter un agneau pour l'holocauste et un jeune pigeon ou une tourterelle en sacrifice pour le péché ; ainsi, le sacrificateur faisait pour elle l'expiation. Les femmes qui étaient trop pauvres pour apporter un agneau, pouvaient apporter une autre tourterelle ou un autre pigeon pour l'holocauste (6-8).

Le Fils de Dieu est devenu homme et vint dans le monde sans être atteint par le péché. Sa mère, cependant, observa le rituel décrit dans ce chapitre. Le Seigneur Jésus est né sous la loi et il fut circoncis le huitième jour après sa naissance (Luc 2:21-24; cf. Galates 4:4). Le Seigneur Jésus a accompli parfaitement les exigences de la loi, non seulement par l'observance de ce rituel, mais aussi par sa vie parfaite (Matthieu 5:17). Il donna sa vie sans péché pour sauver des pécheurs condamnés par la loi de Dieu (2 Corinthiens 5:21; 1 Pierre 3:18). Il mourut *afin de racheter ceux qui étaient sous la loi, pour que nous recevions l'adoption* (Galates 4:4-5). **Il est digne de nos louanges, de notre reconnaissance et de notre obéissance à sa volonté parfaite.**

Hors du camp

La lèpre était une maladie redoutable qui isolait le malade de sa famille et de toute vie sociale et religieuse (cf. Nombres 12:12). Il existait de nombreux problèmes dermatologiques et certaines de ces affections pouvaient être confondues avec la lèpre. On trouve, dans ces versets, des instructions adressées aux sacrificateurs ; ce sont eux qui déterminaient si une personne chez qui on observait des plaies, des boutons ou une éruption cutanée, était atteinte de la lèpre ou bien d'une autre maladie de la peau. *

Lorsqu'il y avait un doute sur le diagnostic, le sacrificateur devait isoler le patient pendant sept jours. Il devait ensuite observer l'état de sa peau ; si la plaie ne s'était pas étendue, le malade était encore isolé pendant sept jours puis examiné. Si la plaie était devenue pâle et ne s'était pas étendue, le sacrificateur pouvait déclarer que le patient était pur ; mais si la plaie s'était étendue sur la peau, le malade était déclaré impur (1-8 ; on trouve des instructions supplémentaires dans les versets 9 à 46). La personne atteinte par la lèpre devait demeurer *hors du camp* et avertir quiconque s'approchait qu'elle était impure (45-46).

Miryam (Nombres 12:10-15), Guehazi (2 Rois 5:27) et Ozias (2 Chroniques 26:19-21) furent tous frappés par Dieu de la lèpre, en punition pour leur péché. Il est intéressant de noter que l'année de la mort du roi Ozias, le prophète Esaïe eut cette merveilleuse vision de Dieu dans laquelle il compara son propre péché à la lèpre (Esaïe 6:1, 5). (note du traducteur : Le mot impur employé par Esaïe est le même que celui de notre passage)

Lorsque le Seigneur Jésus a guéri des lépreux, il est écrit qu'ils furent « purifiés » et non pas « guéris » (ex Matthieu 8:2-3; Luc 17:12-14). Tous les êtres humains sont touchés par la plaie du péché qui est plus redoutable encore que la lèpre. Le péché nous éloigne de Dieu et il conduit à la mort et à l'enfer, ce qui est bien pire qu'être rejetés *hors du camp* (Esaïe 59:2; Romains 6:23; Apocalypse 21:8). **Avez-vous été purifiés de vos péchés par le précieux sang de Christ (1 Jean 1:7) ?**

*John Currid indique que le mot hébreu traduit par « lèpre » est générique ; les symptômes décrits sont communs à diverses maladies de la peau (commentaire, p.168)

13 OCTOBRE

Lévitique 13:47-59

La loi sur la plaie de la lèpre sur un vêtement

On trouve dans ces versets *la loi sur la plaie de la lèpre sur un vêtement* (59). La plupart de commentateurs de la Bible sont perplexes au sujet de cette mention de la lèpre sur les vêtements ; Matthew Henry écrit : « C'est une chose qui est pour nous inexplicable ». D'autres pensent qu'il ne s'agit que d'une infestation de mildiou ou d'une moisissure.

Le vêtement était examiné par le sacrificateur et isolé pendant sept jours ; si l'infection s'était propagée, il était détruit, mais si elle ne s'était pas propagée, on déchirait la partie qui avait été atteinte, le vêtement était lavé et rendu à son propriétaire (si le propriétaire était pauvre, il était important de lui rendre ce qui était probablement son seul vêtement ; cf. Deutéronome 24:13).

Notre vêtement représente ce qui est le plus proche de nous, et la Bible nous recommande de haïr *jusqu'à la tunique souillée par la chair* (Jude 23). Si nos amis, nos biens ou nos loisirs nous induisent à pécher, ils sont comme des vêtements impurs et nous devons les ôter. Christ nous a revêtus du manteau de la justice (Esaïe 61:10). Nous avons vu dans la lecture du 8 septembre que Dieu exige de nous la sainteté. **Il nous est impossible de continuer à porter des vêtements impurs !**

Torrents d'amour et de grâce, amour du Sauveur en croix !

A ce grand fleuve qui passe, je m'abandonne et je crois.

Je crois à ton sacrifice, O Jésus, agneau de Dieu,

Et couvert par ta justice, j'entrerai dans le saint lieu.

R. Saillens

... et il sera pur

La lèpre n'était pas une maladie incurable et Dieu, dans sa grâce, guérit certaines personnes atteintes par ce mal (Nombres 12:13-15; 2 Rois 5:14). D'autres qui avaient été déclarés lépreux ont vu les symptômes disparaître bien après les sept ou quatorze jours pendant lesquels le sacrificateur les avait examinés (cf. 13:4-5). Ce chapitre décrit le rituel requis pour la purification du lépreux avant qu'il ne puisse retourner dans sa famille et dans la société (54-57).

Le sacrificateur devait sortir du camp afin d'examiner la personne qui avait été guérie de la lèpre. Il prenait ensuite *deux oiseaux vivants et purs*. L'un d'entre eux était égorgé dans un vase de terre, sous l'eau courante. Le sacrificateur prenait ensuite un bois de cèdre, une étoffe cramoisie et de l'hysope, et les trempait dans le sang de l'oiseau mort. On aspergeait de sang sept fois celui qui devait être purifié de sa lèpre ; ce dernier devait nettoyer ses vêtements, raser ses cheveux et se laver dans l'eau ... *et il sera pur* (9). Il pouvait retourner dans le camp après ce rituel, mais il n'avait pas le droit d'entrer dans sa maison. Il fallait offrir des sacrifices le huitième jour avant qu'il ne soit entièrement restauré et qu'il ne retrouve sa place dans sa famille et la communauté (10). L'oiseau vivant était relâché dans la campagne (7; cf. le renvoi du bouc émissaire, 16:21-22).

Nous pouvons imaginer la grande joie du lépreux lorsqu'il était déclaré *pur*. Le fait de relâcher l'oiseau vivant pouvait symboliser la liberté qu'il retrouvait. **Si vous êtes croyants, est-ce que vous vous réjouissez à cause de tout ce que le Seigneur Jésus a fait pour vous. Lorsque Jésus nous libère, nous sommes réellement libres (Jean 8:36).**

*O jour béni, jour de victoire que je ne saurais oublier ;
J'ai vu, j'ai vu le roi de gloire apparaissant sur mon sentier !*

Selon les ressources dont il dispose

La personne qui était guérie de la lèpre avait le droit de rentrer dans le camp le premier jour après le rituel de purification, mais elle ne pouvait pas entrer dans sa maison (1-9). Le huitième jour, elle devait apporter trois agneaux (deux mâles, l'un pour le sacrifice de culpabilité, l'autre pour l'holocauste, et une femelle pour le sacrifice pour le péché). Il fallait aussi apporter une offrande de céréales et de l'huile (10).

Le sacrificateur prenait du sang du sacrifice de culpabilité et le déposait sur les extrémités du corps de la personne guérie : sur le lobe de l'oreille droite, le pouce de la main droite et le gros orteil du pied droit (14) ; le rituel d'investiture des sacrificateurs comprenait des éléments semblables (8:23-24). Le sacrificateur prenait alors de l'huile et en faisait l'aspersion devant l'Eternel. Il appliquait aussi de l'huile sur les mêmes parties du corps (15-16). Certains commentateurs expliquent que le sang était un signe de pardon et l'huile un symbole de guérison, « car Dieu pardonne nos péchés avant de guérir nos maladies ; Psaume 103:3 » (Matthew Henry).

Un homme pauvre pouvait n'apporter qu'un agneau mâle pour le sacrifice de culpabilité. Il offrait alors des tourterelles ou des pigeons pour les autres sacrifices, *selon les ressources dont il dispose* (22, 3-32). Le Seigneur Jésus ordonna à un lépreux qu'il avait guéri : *Va te montrer au sacrificateur, et présente l'offrande que Moïse a prescrite afin que cela leur serve de témoignage* (ex. Matthieu 8:4; cf. Luc 17:14). Sa mort et sa résurrection ont rendu ces rituels inutiles. **Son seul sacrifice est suffisant pour couvrir toutes sortes de péchés, pour des hommes de toutes conditions. Il n'y a pas de distinction entre riches et pauvres ; nous sommes tous au bénéfice du même sacrifice !** Nous sommes *rachetés ... par le sang précieux de Christ comme d'un agneau sans défaut et sans tache* (1 Pierre 1:18-19).

16 OCTOBRE

Lévitique 14:33-57

J'aperçois comme une plaie dans ma maison

Lorsque Dieu donna à Moïse les lois du Lévitique, les Israélites vivaient sous des tentes. La législation concernant la lèpre des maisons concernait l'avenir : *lorsque vous serez arrivés au pays de Canaan* (34). Nous ne savons pas exactement ce qu'était la lèpre des maisons ; il pourrait s'agir de moisissure ou pourriture. Le verset 34 suggère qu'il s'agirait d'un jugement divin : *si je mets une plaie de lèpre ...* (cf. Zacharie 5:4).

Lorsqu'un problème était détecté dans la structure d'une maison, le propriétaire devait se rendre vers le sacrificateur et dire : *J'aperçois comme une plaie dans ma maison* (35). Ce dernier devait examiner la maison et la mettre en quarantaine pendant sept jours. Si l'infestation s'était répandue pendant ce temps, les pierres qui étaient touchées, le mortier et le plâtre, étaient ôtés et jetés hors de la ville ; ils étaient remplacés par des matériaux neufs (36-42). Si la plaie revenait sur la maison, elle était démolie et tous les débris étaient jetés (43-47). On trouve dans les versets 48 à 53 le rituel de purification de la maison.

Nous ne sommes pas soumis à ces lois, mais nous pouvons en tirer une leçon pour notre vie spirituelle. Est-ce qu'on pourrait dire : *j'aperçois comme une plaie dans la maison* dans laquelle vous vivez ? Des choses qui devraient être ôtées parce qu'elles constituent un obstacle à votre communion avec Dieu ? Est-ce qu'elle contient des livres ou des magazines inconvenants qui polluent votre esprit ? Est-ce que vous permettez à des programme TV non édifiants, ou à des DVD, ou à internet d'introduire des salissures et la violence dans votre maison ? Le Seigneur Jésus-Christ est-il le Seigneur dans votre maison ? **La structure physique d'une maison doit être protégée, mais il est bien plus important de soigner les structures spirituelles parce que leur condition porte des conséquences éternelles** (cf. Genèse 35:2).

De peur qu'ils ne meurent à cause de leurs impuretés

Ce chapitre traite des impuretés générées par des écoulements des organes sexuels, causés par des maladies, par les règles ou des relations sexuelles. Il s'agit d'écoulement persistant chez un homme (2-15), de durée limitée chez un homme (16-18), des règles (19-24) ou d'écoulement persistant chez une femme (25-30). Lorsque quelqu'un était guéri d'un écoulement persistant, le rituel de purification durait sept jours. Le huitième jour, deux tourterelles ou jeunes pigeons étaient offerts en sacrifice, l'un comme sacrifice pour le péché et l'autre en holocauste (13-15, 28-30). Ces lois traitent de l'hygiène personnelle, mais l'impureté rituelle illustre aussi notre impureté en tant que pécheurs.

La pauvre femme qui fut guérie par le Seigneur Jésus après avoir touché le bord de son vêtement, avait souffert non seulement de douze années de faiblesse suite à une perte de sang, mais aussi d'un sentiment d'indignité parce qu'elle était rituellement impure. Selon la loi, le fait qu'elle ait touché le Seigneur Jésus aurait dû le rendre impur pour le reste de cette journée (Luc 8:43-48). Le Fils de Dieu, qui était sans péché, est devenu péché pour nous (2 Corinthiens 5:21).

L'Eternel termine ses instructions en s'adressant à Moïse et Aaron : *Vous éloignerez les Israélites de leurs impuretés, de peur qu'ils ne meurent à cause de leurs impuretés, s'ils souillent ma Demeure qui est au milieu d'eux* (31). C'est un avertissement sévère afin que le lieu où Dieu était particulièrement présent ne soit pas souillé par une impureté rituelle. **Il est bien plus grave de mourir en portant l'impureté de ses péchés ! Après la mort, il n'y a aucun espoir d'être purifié, et mourir dans ses péchés, c'est être rejeté loin du ciel (Apocalypse 21:27; 22:11).** Si vous n'êtes pas chrétiens, je vous supplie de venir à Christ maintenant, en priant pour être pardonnés et purifiés de vos péchés. Il entendra votre supplication et il vous recevra par grâce.

Expiation

Le mot *expiation* est mentionné plusieurs fois dans ce chapitre ; il signifie « couvrir ». Les sacrifices de l'Ancien Testament expiaient le péché, ils le couvraient aux yeux de Dieu de sorte qu'ils ne provoquaient plus sa colère. Il ne peut y avoir ni expiation ni pardon des péchés sans sacrifice sanglant (17:11; cf. Hébreux 9:22). Le jour des expiations était la plus solennelle des fêtes juives. C'était le seul jour de l'année où :

- Le souverain sacrificateur entrait dans le Saint des saints où se trouvait l'arche de l'alliance, symbole de la présence de Dieu.
- On faisait l'expiation de tous les péchés de toute l'assemblée d'Israël (16-17, 21-22, 30-34) ; le peuple devait s'humilier, c'est-à-dire être affligé à cause de ses péchés, se repentir et jeûner (cf. Psaume 35:13; Esaïe 58:3).

Le souverain sacrificateur apportait tout d'abord un jeune taureau en sacrifice pour son propre péché (3, 6, 11). Il entrait ensuite dans le Saint des saints pour y brûler de l'encens et pour faire l'aspersion du sang sur le propitiatoire (le couvercle de l'arche de l'alliance) et sur le sol, devant l'arche (12-14).

Le jour des expiations préfigurait l'œuvre et le sacrifice du Seigneur Jésus-Christ (voir Hébreux chapitres 9-10 et le tableau comparatif ci-dessous). Les sacrifices de l'Ancien Testament apportaient une pureté extérieure (la purification de la chair) mais ils ne pouvaient ni purifier intérieurement ni apaiser une conscience coupable (Hébreux 9:9, 13-14; 10:4, 11). Tous les croyants de l'Ancien et du Nouveau Testament sont pardonnés par la mort de Jésus.

Le souverain sacrificateur lévitique	Jésus, notre Souverain sacrificateur
Offrait des sacrifices pour son propre péché (3, 6, 11).	Il est sans péché et n'a pas besoin d'offrir de sacrifice pour lui-même (Hébreux 7:26-27).
Le sacrifice était répété chaque année et d'autres sacrifices étaient offerts quotidiennement.	Il s'est offert en sacrifice une seule fois, et cela ne doit pas être répété (Hébreux 7:27; 9:25, 28; 10:10-12).
Entrait dans le Saint des saints comme représentant du peuple (15-16).	Il est entré dans <i>le sanctuaire</i> , dans le ciel, pour nous représenter (Hébreux 9:12, 24).

Le bouc émissaire

On prenait deux boucs et on jetait le dé pour savoir lequel serait offert en sacrifice pour le péché pour le peuple et lequel serait le bouc émissaire (*Azazel*). On faisait l'aspersion de sang du bouc sacrifié dans le Saint des saints (*au-delà du voile*) de la même manière que le sang du jeune taureau (15). Le souverain sacrificateur posait ses mains sur le bouc émissaire et confessait sur lui les péchés d'Israël (20-21) ; cet acte était un symbole du transfert des péchés du peuple sur l'animal. Ensuite, il le chassait *dans le désert, par l'intermédiaire d'un homme disponible*. Ce geste signifiait que les péchés du peuple étaient enlevés. Après cela, le Souverain sacrificateur offrait des holocaustes pour lui-même et pour le peuple (3, 24).

Certains pensent que le mot hébreu *Azazel* (8), traduit parfois *bouc émissaire*, désignait un esprit mauvais du désert. John Currid écrit : « Selon ce point de vue, le nom serait opposé à celui de « Yahweh » ; un bouc est offert à celui qui est bon et l'autre au mal. Il n'existe cependant pas de support biblique à cette interprétation. Il semble plus probable que ce mot, traduit littéralement, signifie : « le bouc qui s'en va » ; ainsi le nom décrit simplement la fonction de l'animal » (*Commentary on Leviticus*, pp. 216-217).

Le jour des expiations rappelait le besoin d'un sacrifice sanglant pour expier les péchés et aussi le fait que le pécheur doit confesser ses péchés. Si nous ne reconnaissons pas nos péchés, il n'y a pas de pardon. Les notions de sacrifice et de confession sont liées en 1 Jean 1:7-9 : *Le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché. Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité.*

20 OCTOBRE

Lévitique 17:1-16

C'est par la vie que le sang fait l'expiation

Dieu donna ses instructions afin que tout animal destiné à être consommé soit mis à mort à l'entrée du tabernacle et offert en sacrifice de communion. Le sang de l'animal devait être répandu sur l'autel. Toute désobéissance devait être sévèrement punie (1-6). Dieu avait destiné le tabernacle et les sacrificateurs à l'accomplissement des sacrifices et au culte qui lui était dû. Puisque le tabernacle était érigé, il était interdit aux Israélites de sacrifier un animal dans les champs. Cette loi devait empêcher le culte de dégénérer en idolâtrie avec des sacrifices offerts aux démons (5, 7). Cette loi qui imposait de tuer les animaux destinés à la consommation à l'entrée du tabernacle fut abrogée après l'établissement du peuple en Canaan (cf. Deutéronome 12:10-15). Le sang des animaux tués à la chasse devait être répandu dans la campagne (6, 13).

Il était strictement interdit de consommer la viande avec le sang (10-12). Il semble que les versets 15 et 16 concernent ceux qui avaient consommé de la viande sans réaliser que le sang n'avait pas été évacué, ceci était lié à la façon dont l'animal avait été tué. Ces individus devaient se laver et demeuraient impurs jusqu'au soir.

Pourquoi était-il interdit de manger le sang (cf. Genèse 9:4) ? Le sang maintient en vie (11, 14), et lorsqu'il est répandu en sacrifice, il symbolise la vie donnée en faveur des pécheurs. *C'est par la vie que le sang fait l'expiation* (11). Le sang est sacré parce que Dieu demande qu'il soit versé sur l'autel en expiation pour le péché. **Dieu, dans sa grâce, a donné à Israël des lois sur les sacrifices pour préfigurer le sacrifice parfait de Christ qui devait verser son précieux sang afin de nous délivrer de nos péchés (Hébreux 9:14, 22; 1 Jean 1:7; 1 Pierre 1:19).**

Vous ne suivrez pas leurs principes

Ce chapitre contient les lois données par Dieu à l'encontre de l'inceste (6-19), l'adultère (20), les sacrifices d'enfants (21), l'homosexualité (22) et la bestialité (23). Dieu rappelle constamment aux Israélites qu'il est leur souverain ; l'expression : *Je suis l'Eternel* est répétée six fois dans ce chapitre et quinze fois dans le suivant. Le peuple ne devait pas suivre les standards moraux des Egyptiens parmi lesquels ils avaient vécu, ni ceux des Cananéens dont ils allaient posséder le pays. Dieu dit : *Vous ne ferez pas ce qui se fait dans le pays de Canaan où je vous mène : vous ne suivrez pas leurs principes*. Ils devaient garder les commandements de Dieu et vivre par eux (3-4).

Le comportement sexuel de nos contemporains n'est pas bien différent de celui des habitants de l'Egypte ancienne ou de Canaan. L'inceste et l'adultère (6-20) sont devenus des péchés si communs qu'ils ne choquent plus notre génération. Un bon nombre d'hommes et de femmes, admirés pour leur succès dans les affaires, le sport ou les arts, désobéissent régulièrement au septième commandement qui interdit de commettre adultère. Les exigences de sainteté de Dieu énoncées dans ce chapitre sont confirmées par le Nouveau Testament, et nous avons besoin de nous en souvenir.

John Currid écrit : « Nous oublions souvent de mesurer les conséquences d'un comportement débridé dans le domaine sexuel ; l'étendue des maladies sexuelles est à son plus haut niveau dans l'histoire de l'humanité ; le taux de divorce est des plus élevés ; l'avortement est banal ; le nombre d'enfants nés hors mariage est monté en flèche ... Comme le montre le livre du Lévitique, des lois sont absolument nécessaires pour cadrer le comportement sexuel en vue du bien de la société (*Commentary*, p. 247) ».

Nous ne devons pas permettre aux standards pervers du monde d'influencer notre comportement. Souvenons-nous que nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes, mais que nous avons été rachetés par le précieux sang de Christ. Il désire que nous lui offrions nos *corps comme un sacrifice vivant, saint agréable à Dieu* (Romains 12:1-2; 1 Corinthiens 6:19-20). **La religion pure et sans tache exige que nous nous préservions des souillures du monde (Jacques 1:27).**

22 OCTOBRE

Lévitique 18:21-30

Ne vous souillez par aucune de ces pratiques

Les Cananéens et les nations voisines sacrifiaient des enfants dans le but d'apaiser leurs dieux et pour obtenir leur faveur dans les temps difficiles (21; cf. 20:2-5; 2 Rois 3:27). Notre société occidentale condamnerait à juste titre une pratique si barbare et pourtant elle approuve le massacre de milliers d'enfants avant leur naissance dans des cliniques où se pratique l'avortement !

La bestialité est un péché effrayant (23). La Bible est également très claire et enseigne que l'homosexualité est une perversion. Elle est une abomination aux yeux de Dieu (22; cf. 20:13). Le soi-disant « mouvement de défense des droits des homosexuels » s'élève avec audace et virulence contre la loi de Dieu. Ne nous laissons pas intimider par les attaques verbales contre ceux qu'ils considèrent comme des « homophobes ».

Certaines personnes, tout en confessant la foi chrétienne, ont tordu l'enseignement clair de l'Écriture pour soutenir un comportement homosexuel. Ce chapitre veut souligner que le peuple de Dieu ne doit pas se comporter comme les gens du monde. Des pratiques pernicieuses ne sont pas purifiées parce que ceux qui se disent chrétiens les adoptent. Le Nouveau Testament enseigne aussi clairement que l'homosexualité est une abomination, honteuse et contre nature (Romains 1:26-27) ; cependant, il ne s'agit pas d'un péché impardonnable ! Des homosexuels peuvent recevoir le salut et être transformés par la grâce de Dieu de telle sorte qu'ils rejettent leur comportement pervers (1 Corinthiens 6:9-11). **Si nous désirons plaire à Dieu et l'honorer, nous devons nous garder des souillures du monde !** Si nous aimons vraiment le Seigneur, nous voudrions être différents ! La parole de Dieu est claire : *Ne vous souillez par aucune de ces pratiques* (24-30). Nous vivons *au milieu d'une génération corrompue et perverse parmi laquelle nous devons briller comme des flambeaux dans le monde* (Philippiens 2:15).

Tu aimeras ton prochain comme toi-même

L'Éternel rappela encore une fois aux Israélites qu'ils devaient être un peuple saint parce que leur Dieu est saint (2; cf. 11:45). Il répéta : *Je suis l'Éternel, votre Dieu* (2, 3, 4, 10). La sainteté est une caractéristique qui devrait se voir dans nos vies. Ces versets en décrivent les conséquences. Celui qui vit dans la sainteté observe les dix commandements (le second, le quatrième et le cinquième sont cités dans les versets 3 et 4 : rejeter l'idolâtrie, observer le sabbat et honorer ses parents).

Celui qui marche dans la sainteté ne cherche pas à fuir le monde dans lequel il vit ! Non seulement il aime son Dieu, mais il prend au sérieux le commandement : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* (18). Dieu nous demande aussi d'aimer les étrangers comme nous-mêmes (34; cf. la parabole du bon Samaritain, Luc 10:29-37). L'amour pour les autres s'exprimait de différentes façons :

- Le fermier ne devait pas récolter la moisson dans les coins de son champ afin de laisser au pauvre de quoi glaner sa nourriture. Après les vendanges, il devait laisser des grappes de raisin pour les pauvres et les immigrants (9-10).
- Par l'honnêteté, l'intégrité, le refus de s'associer aux calomniateurs (11-13, 16; cf. Exode 20:15-16; le huitième et le neuvième commandements).
- Par la compassion envers les personnes handicapées (14).
- Par le règlement rapide du salaire dû aux ouvriers (13; cf. Deut. 24:15).
- Par une attitude impartiale à l'égard du prochain, qu'il soit pauvre ou riche (15).
- En étant prêt à reprendre son frère, mais sans haine, sans rancune et sans chercher la vengeance (17-18).

Si chacun aimait son prochain comme lui-même, l'église et le monde iraient mieux. Est-ce que vous montrez de l'amour envers votre prochain ?

Seigneur, ce que je réclame, c'est ce riche don d'amour !

Que cette céleste flamme en moi brûle nuit et jour !

Cet amour si fort, si tendre, amour qui supporte tout,

Qui ne veut pas se défendre, prêt à souffrir jusqu'au bout.

Mme Booth-Clibborn

24 OCTOBRE

Lévitique 19:19-37

Tu honoreras la personne du vieillard

Nous trouvons dans le verset 19 une loi qui interdit de mélanger ce qui est séparé dans la création. Elle interdit, par exemple d'accoupler un cheval avec un âne afin d'obtenir un mulet. Matthew Henry explique que ces choses étaient interdites « soit en tant que pratique superstitieuse des peuples païens, soit pour avertir les Israélites qu'ils ne devaient pas eux-mêmes se mêler avec les païens ». Si un homme commettait adultère avec une femme esclave, ils étaient punis et l'homme devait offrir un sacrifice de culpabilité (20-22). Lorsqu'on plantait des arbres fruitiers, on ne devait pas en manger les fruits avant la cinquième année (23-25).

Les pratiques décrites dans les versets 26-29 et au verset 31 étaient courantes parmi les nations païennes ; elles sont strictement interdites. On observe une augmentation inquiétante de la prostitution (29) et de l'occultisme dans les pays occidentaux (26, 31). Des astrologues ou gourous de tendance new-age qui trafiquent avec les esprits mauvais sont connus et de nombreuses célébrités les consultent. En même temps, on méprise le jour du Seigneur et on abandonne les lieux de culte (30). Que Dieu ait pitié de nous ! Levons-nous pour prier avec ferveur pour notre pays et proclamer le glorieux évangile de Christ.

Les agressions à l'encontre des personnes âgées sont en augmentation, mais celui qui craint Dieu respectera les cheveux blancs et *honorera la personne du vieillard* (32). Veillons afin que notre attitude à l'égard des personnes âgées soit toujours bienveillante.

Une société saine est caractérisée par la compassion et la considération des uns envers les autres, par l'honnêteté et la droiture dans les affaires (34-36). **Ceux qui méprisent la loi de Dieu sont insensés !** Ils se lamentent sur l'instabilité et la méchanceté du monde, mais ils refusent de voir la rébellion à l'égard des lois divines.

Je tournerai ma face contre cet homme

Une fois encore, l'adoration du dieu Molok est dénoncée (1-5; cf. 18:21). Molok était le dieu des Ammonites (1 Rois 11:7) et le culte de cette idole incluait des sacrifices d'enfants. Dieu hait le spiritisme et ceux qui s'adonnent à ces pratiques seront punis (6, 27). Le passage donne aussi des avertissements contre la perversion sexuelle (10-21). Ceux qui s'étaient rendus coupables de tels péchés étaient punis de mort (2, 9, 13, 15-16). « *Son sang retombera sur lui* » (9, 11-13, 16, 27) signifie que les contrevenants devaient porter les conséquences de leur faute (17). Dieu dit : *Je tournerai ma face contre cet homme* (3, 5, 6) ; il ne permet pas à la faute de demeurer impunie. La sentence de mort était exécutée par lapidation (2, 27) et, dans certaines circonstances, le cadavre devait être brûlé (le verset 14 ne suggère pas que le coupable était brûlé vif ; cf. Josué 7:15, 25).

Un bon nombre de gens affirment que la peine de mort est un châtement cruel. Souvenons-nous que Dieu a désigné la peine de mort comme punition pour certains crimes ; oserions-nous l'accuser de cruauté ? Même si la peine de mort n'est plus administrée pour les péchés décrits dans ces versets, ceux-ci n'en demeurent pas moins très graves aux yeux de Dieu.

Les péchés décrits dans ce chapitre étaient communs dans le pays de Canaan dont les Israélites allaient entrer en possession. L'Éternel les avertit que s'ils tombent dans les mêmes fautes lorsqu'ils seront entrés dans le pays, il les vomira. Ils étaient un peuple choisi afin d'être mis à part pour Dieu et de garder ses commandements (7-8; 22-26). Dieu a choisi les croyants afin qu'ils vivent dans la sainteté (cf. Actes 20:28; 1 Corinthiens 6:19-20). **Lorsque nous comprenons que Dieu a donné son fils bien-aimé afin qu'il soit crucifié pour nos péchés, nous ne prenons aucune faute à la légère.**

Ils seront saints pour leur Dieu

Si le peuple de Dieu devait être saint, à bien plus forte raison les sacrificateurs qui apportaient les sacrifices à l'Éternel ! *Ils seront saints pour leur Dieu ... Tu le regarderas comme saint ... il sera saint pour toi* (6, 8). Le sacrificateur ne devait pas se souiller par un contact avec un mort, sauf s'il s'agissait d'un de ses proches (1-4). Les lois qui s'appliquaient au souverain sacrificateur étaient plus strictes que pour les autres Israélites parce qu'il avait été mis à part pour servir Dieu dans le sanctuaire. Il ne devait pas avoir de contact avec un mort ni porter le deuil pour un proche (il est probable que son épouse, avec qui il était *une seule chair*, faisait exception ; 10-12; cf. Genèse 2:24). Les sacrificateurs, comme tous les gens du peuple, devaient s'abstenir des rites païens pratiqués en cas de deuil (5; cf. 19:27-28). Les sacrificateurs devaient suivre certaines directives concernant le choix d'une épouse (7, 13-14) et le châtement encouru par la fille d'un sacrificateur qui se prostituait était particulièrement sévère (9).

Tout comme les animaux offerts en sacrifice, les sacrificateurs qui les offraient, devaient être sans défaut (17-21). Cependant, ceux qui ne pouvaient pas servir devant l'autel à cause d'une déformation physique, avaient le droit de consommer la portion des sacrifices réservée aux sacrificateurs (22).

Quelles leçons spirituelles pouvons-nous tirer de ce passage ?

- Le Seigneur Jésus est notre Souverain sacrificateur, il est saint, sans défaut, parfait. Il est de loin supérieur à tous les souverains sacrificateurs d'Israël (Hébreux 7:25-27).
- L'Éternel avait fixé des normes plus élevées pour les sacrificateurs que pour les gens du peuple. **Il attend aussi, de la part de ceux qui le servent comme pasteurs et diacres, un comportement exemplaire.** *Ils seront saints pour leur Dieu.* Tous ceux qui ont un ministère dans l'église devraient être un exemple par leurs paroles, leur conduite, leur amour, leur foi et leur pureté (1 Timothée 4:12; cf. 1 Timothée 3:1-13).

On attend beaucoup des enfants des anciens, comme c'était le cas pour les enfants des sacrificateurs (9; Tite 1:6). Ils subissent des pressions que les autres enfants ne connaissent pas et ils ont besoin de nos prières.

Aucun étranger n'en mangera

Ces versets mentionnent les différentes circonstances dans lesquelles les sacrificateurs n'étaient pas autorisés à exercer leur ministère ni à manger leur part des sacrifices. Une impureté rituelle résultant d'une maladie de la peau, d'écoulements, de contact avec un mort ou avec un animal impur disqualifiait le sacrificateur et il ne pouvait pas manger sa part (2-7).

John Currid écrit : « Les sacrificateurs du peuple d'Israël devaient se préparer soigneusement pour servir dans la maison de Dieu. Je suis souvent attristé lorsque j'observe le peu de temps consacré à la préparation par des pasteurs qui prêchent et président le culte de l'église. Je connais les nombreuses tâches d'un pasteur et combien elles ont tendance à prendre la place sur les moments de préparation. Mais il n'y a pas d'excuse ! Le culte et la prédication sont au centre de la vie de l'église, ils doivent être accomplis correctement » (*Commentary*, p. 289).

Les membres de la famille du sacrificateur, y compris les esclaves, avaient le droit de manger avec lui sa part des sacrifices aussi longtemps qu'ils vivaient sous son toit. Les hôtes temporaires et les salariés n'y avaient pas droit. *Aucun étranger n'en mangera* (10-13). Si quelqu'un mangeait cette nourriture involontairement, il devait en payer l'équivalent, plus un cinquième (13-14).

Si les exigences étaient sévères en ce qui concernait la consommation des offrandes, elles sont encore plus sévères en ce qui concerne la table du Seigneur ! Les non croyants ne sont pas autorisés à prendre ce repas : *Aucun étranger n'en mangera*. Matthew Henry donne ce commentaire : « Les choses saintes sont pour les personnes saintes, ou du moins pour celles qui professent la sainteté (Matthieu 7:6) ». Si nous savons que nous sommes souillés par un péché et que nous n'avons pas confessé cette faute, nous ne sommes pas en règle avec Dieu. Nous devons alors nous abstenir de prendre le pain et la coupe ; notre besoin le plus urgent est de nous repentir. Si nous nous approchons de la sainte cène indignement, Dieu nous châtiara (1 Corinthiens 11:17-32). **Examinez-vous votre propre cœur lorsque vous vous approchez de la table du Seigneur ?**

La victime sera sans défaut pour être agréée

Les Israélites ne devaient pas offrir en sacrifice un animal avec un défaut physique (ils sont condamnés précisément à ce sujet en Malachie 1:7-8). Il y avait une exception : un bœuf ou un agneau ayant un membre trop long ou trop court pouvait être apporté en offrande volontaire (23). Nous avons une description de quelques défauts dans les versets 22 à 24 (*froissés, écrasés* décrivent un animal qui a été castré). On ne pouvait pas accepter un animal mutilé, ni un animal nouveau-né ; ce dernier devait rester auprès de sa mère pendant au moins sept jours. Il était aussi interdit de sacrifier un bœuf ou un agneau le même jour que son petit (27-28).

L'Éternel rappela à son peuple qu'il l'avait fait sortir d'Égypte pour être leur Dieu et pour être glorifié au milieu d'eux (31-33). Était-il étonnant que leurs sacrifices dussent être *sans défaut pour être agréés* ? Le merveilleux message de l'évangile, c'est que Dieu nous a donné le sacrifice parfait afin de nous délivrer de nos péchés. Le Seigneur Jésus est l'agneau de Dieu sans défaut et sans tache (Jean 1:29; 1 Pierre 1:18-19; 1 Jean 3:5).

Dieu nous a donné le meilleur des sacrifices pour nous sauver de nos péchés ; oserions-nous lui offrir moins, qu'il s'agisse de notre temps ou de notre argent ? Quel que soit notre service pour lui, cherchons à bien l'accomplir. **Quoi que nous fassions, n'oublions jamais que seul le meilleur est assez bon au Seigneur.**

Je veux répondre ô Dieu !

C'est ta voix qui m'appelle ;

Je veux t'appartenir et te donner mon cœur ;

Mais je suis faible, hélas !

Je crains d'être infidèle,

Oh ! Prends pitié de moi,

Viens m'affermir, Seigneur !

L. Roehrich

Voici quelles sont mes solennités

Nous avons, dans ce chapitre, une liste des fêtes juives, à commencer par le sabbat hebdomadaire. Nous trouvons ensuite les fêtes du printemps (4-22), puis les fêtes de l'automne (23-44). Ce sont des saintes convocations (rassemblements pour adorer). L'Éternel dit à Moïse : *Voici quelles sont mes solennités* (2) ; il s'agissait de temps mis à part pour l'adorer et lui offrir des sacrifices.

Il y a dans le Nouveau Testament un seul jour sanctifié, c'est le sabbat chrétien, le jour du Seigneur (Actes 20:7; Apocalypse 1:10). De nombreux chrétiens méprisent le jour du Seigneur et concentrent leur attention sur les fêtes qui ne sont pas mentionnées dans les Écritures, comme Noël ou Vendredi saint. Observer le sabbat, c'est laisser de côté nos travaux habituels afin d'adorer Dieu, les pensées libérées de nos soucis quotidiens. **Si nous nous préparons à célébrer ce jour et si nous le consacrons à adorer Dieu, chaque « jour du Seigneur » deviendra plus précieux à nos yeux.**

La fête de la Pâque commençait le quatorzième jour du premier mois ; elle était suivie pendant sept jours par la fête des pains sans levain. Pendant cette semaine, on ne mangeait pas de pain levé (cf. Exode 12:14-20). Elle commençait et se terminait par un sabbat pendant lequel les Israélites ne devaient accomplir *aucun ouvrage servile* (ordinaire ; 4-8). La fête des semaines était célébrée le cinquantième jour après le sabbat de la Pâque. Cette fête devint la fête de « Pentecôte », c'était aussi un sabbat (15-22).

Nous n'observons pas les fêtes juives, mais nous devons observer le sacrement de la sainte cène. Christ est notre Pâque (1 Corinthiens 5:7) et lors de ce repas, nous mangeons le pain et buvons la coupe en souvenir de sa mort pour nous (1 Corinthiens 11:23-26). Si nous aimons le Seigneur nous ne pouvons pas ignorer ce commandement et nous devrions prendre *souvent* la sainte cène.

Quand vous ferez la moisson de votre terre

La fête des semaines fut appelée plus tard la fête de Pentecôte parce qu'elle était célébrée le cinquantième jour après le sabbat qui inaugurait la fête de la Pâque (15-16).

La période des moissons revêtait une signification particulière :

- C'était un moment particulier de reconnaissance envers Dieu. Lorsque la première gerbe était moissonnée, le peuple devait l'apporter au sacrificateur qui faisait devant Dieu le geste de la dédier en signe de reconnaissance (d'où le nom « fête des prémices »). On sacrifiait un agneau et on offrait un holocauste ainsi que de la fleur de farine. La fête des prémices de la moisson de l'orge en Israël commençait en mars/avril, au moment de la fête des pains sans levain, le jour après le sabbat (9-14). Les prémices de la moisson du blé étaient offerts pendant la fête des semaines (20; cf. Exode 34:22; Nombres 28:26).
- C'était l'occasion de témoigner de la compassion à l'égard des pauvres. *Quand vous ferez la moisson de votre terre tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner, et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu abandonneras cela au malheureux et à l'immigrant. Je suis l'Eternel, votre Dieu (22).* L'Eternel veut que ceux qui lui appartiennent montrent de la compassion. On ne devait pas moissonner les coins des champs ; l'orge ou le blé qui tombaient à terre devaient être laissés aux pauvres. Ruth profita de cette possibilité lorsque Naomi et elle se trouvèrent sans moyen de subsistance (Ruth chapitre 2).

Dieu ne demande pas aux chrétiens d'observer les fêtes de la moisson, mais ils peuvent témoigner, dans un monde sans dieu, qu'ils adorent le Dieu qui est maître de la moisson et dont ils dépendent. Ils peuvent aussi montrer leur reconnaissance au Seigneur en pourvoyant aux besoins des nécessiteux. **Dieu est bon et compatissant pour nous ; soyons aussi compatissants envers les malheureux.**

Vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours

Le septième jour était important dans la vie d'Israël (3), de même le septième mois dans le calendrier juif. Il y avait trois fêtes en automne, au septième mois : la fête des trompettes le premier jour (23-25), le jour des expiations le dixième jour (26-32), et la fête des huttes qui commençait le quinzième jour et durait sept jours (33-44).

Le jour des expiations était la plus solennelle des fêtes (27, 29, 32), mais la fête des huttes était l'occasion de grandes réjouissances : *Vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu pendant sept jours* (40). Le peuple devait se réjouir en souvenir de la bonté de Dieu manifestée à leur égard, lorsqu'il les fit sortir d'Égypte (41-43). Est-ce qu'il vous arrive de réfléchir à la bonté de Dieu envers vous et de vous en réjouir ? La fête durait du quinzième au vingt-deuxième jour du septième mois. A cette époque, la récolte était terminée ; les Israélites devaient vivre dans des huttes faites de rameaux d'arbres et de branches de palmiers pendant la fête (40-42). Les huttes rappelaient la nature temporaire des demeures des Israélites dans le désert. Pendant la fête, on apportait diverses offrandes (voir Nombres 29:12-40).

Ce fut le huitième jour de la fête des huttes (*le dernier jour, le grand jour de la fête*) que Jésus s'écria : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive* (Jean 7:2, 37). A cette époque, la religion d'un bon nombre était devenue formelle, extérieure et sans joie. **Est-ce votre cas ? Votre religion est-elle vide, dénuée de sens ?** Venez à Jésus avec foi, et buvez de l'eau de la vie (Apocalypse 21:6; 22:17). Vous ne serez pas déçus !

Vous qui sur la terre habitez,

Chantez à haute voix, chantez !

Réjouissez-vous au Seigneur,

Egayez-vous à son honneur.

Th. De Bèze

Sauf indication contraire, toutes les références bibliques sont tirées de la Bible Segond révisée dite, « à la Colombe ».

© Société biblique française, 1978

© Alec Taylor 2013 pour la version anglaise.

© Eglise Réformée Baptiste de la Broye, 2014 pour la traduction française.